



Ecole Laïque 35

S.N.U.D.I. FORCE OUVRIERE

Bulletin aux écoles

N° 159 – 26 juin 2024

RENNES PIC
Ecole Laïque 35
SNUDI Force Ouvrière
35 Rue d'Echange
35000 RENNES

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 26 juin 2024

A distribuer avant le 1^{er} juillet 2024

Edito – Les revendications demeurent !

La situation actuelle ne laisse personne indifférent. Le SNUDI-FO 35 a pris acte de l'aveu d'échec que constitue la dissolution de l'Assemblée nationale. Cette situation intenable, le gouvernement actuel en porte la responsabilité, et avec lui tous les gouvernements successifs qui, depuis des décennies, ont attaqué les droits des travailleurs comme ceux de la jeunesse, et ont démantelé, voire même saccagé, les services publics dont l'École Publique.

Dans ce contexte, nombre de salariés, de jeunes se sentent humiliés voire méprisés ; c'est le terreau idéal pour les idées réactionnaires et fascistes. Le SNUDI-FO 35 réaffirme son rejet de toute forme de discriminations (racisme, xénophobie, homophobie, sexisme, antisémitisme, islamophobie...) qui sont des instruments pour nous diviser et pour nous affaiblir. Le SNUDI-FO 35 réaffirme son attachement fondamental aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

Dans cette situation grave, le SNUDI-FO 35 restera sur le terrain social et syndical pour faire valoir les revendications et pour défendre les intérêts moraux et matériels des salariés. Fidèle aux principes de la charte d'Amiens, FO ne donnera aucune consigne de vote, c'est de la responsabilité d'un syndicat indépendant.

Dans ce climat de violence sociale inédit, une économie de guerre se met en place sur le dos des salariés. En effet, son financement se traduit par la destruction de nos services publics et une remise en cause de nos conquêtes sociales durement arrachées au cours de l'Histoire par les salariés.

La rentrée 2024 suscite de vives craintes quant à la dégradation des conditions de travail, que ce soit à cause des réformes que le gouvernement veut mettre en œuvre (nouveaux programmes, évaluations systémiques et tri des élèves...) ou à cause du manque de moyens.

Nous n'acceptons pas que ce gouvernement décide de 10 milliards de coupes budgétaires cette année, dont 691 millions dans l'Education Nationale, et 20 milliards prévus l'année prochaine alors que, dans le même temps, les dividendes des actionnaires des grandes entreprises ont encore augmenté tout comme le budget de l'armée.

Nous réclamons des moyens immédiats pour exercer nos missions dans de bonnes conditions.

Non aux économies de guerre ! Des moyens pour les services publics !
Des moyens pour l'École publique !

Sommaire

p.1 : Edito

p.2 : Le choc de l'inclusion

p.3 : Rythmes scolaire : 4 jours en Ille et Vilaine comme partout ailleurs !

p.4 et 5 : Le combat syndical continue

p.6 : Réforme du recrutement des PE

p.7 : La fusion des AESH et des AED

p.8 : Syndiquez-vous

CPPAP N° 0723 S 06431

Directeur de publication : Mickaël BEZARD

Imprimé au siège du syndicat

ISSN 1250 - 8098 (prix 0,30 €) Trimestriel

SNUDI-FO 35

35 rue d'Échange
35000 RENNES

Tel : 02 99 65 36 63 (lundi, mardi)

06 43 03 93 67 (autres jours)

Site : <http://www.snudifo35.fr>

snudifo35@orange.fr

LE CHOC DE L'INCLUSION

L'UNSA Éducation et la FNEC-FP FO lancent un SOS à l'ARS !

Combien de fois des élèves devront-ils brandir un couteau de cuisine dans une classe pour que l'on s'intéresse enfin à la santé mentale de nos élèves ?

L'Ille-et-Vilaine est malade. L'ARS doit absolument AGIR !

En effet, comment qualifier autrement un système dans lequel on refuse les soins pendant des années à des élèves qui ont des troubles psychiatriques ? Rappelons que, dans le 35, il manque toujours 1200 places en structures médico-éducatives pour les accueillir ! 1200 places ! Ces élèves ont obtenu des droits ouverts par la MDPH ; en attente d'un accueil en ITEP et/ou en IME, ils sont en grande souffrance et ont un besoin URGENT de soins. Pourtant, ils restent dans les classes en milieu ordinaire sans prise en charge adaptée à leur handicap, certain.es

traumatisant et parfois violentant les enseignant.es, les AESH et/ou d'autres élèves !

Tous les jours, les personnels sont les témoins et les victimes de la situation de maltraitance et de mise en danger institutionnelle des élèves confrontés à une inclusion à marche forcée sans les soins auxquels ils ont droit.

Il y a urgence à prendre en compte la santé mentale des élèves, il y a urgence à ce que l'Ille-et-Vilaine bénéficie d'un rattrapage de places pour mettre en œuvre les notifications décidées par la CDAPH !

Nous constatons également une montée importante de la violence dès le plus jeune âge et aimerions que l'ARS mette rapidement en place des moyens pour en analyser les causes et ensuite faire des propositions.



Pour toutes ces raisons, nos organisations syndicales, l'UNSA Éducation et la FNEC-FP FO interpellent l'ARS Bretagne :

« Mesdames et Messieurs les responsables de l'ARS Bretagne,

Dans le cadre du projet d'orientation du Projet Régional de Santé de Bretagne 2023-2028, vous définissez parmi vos « orientations stratégiques » principales le « renforcement de l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap » et de leur « accès aux soins ».

Dans ce document, vous évoquez la nécessité de « renforcer la coopération territoriale entre les établissements et services médico-sociaux (ESMS) et les établissements scolaires ».

Mais à aucun moment, vous n'évoquez la nécessité d'ouvrir des IME et des ITEP supplémentaires dans le département. Ces besoins ne figurent ni dans votre diagnostic ni dans vos perspectives. Ceci interroge sur votre volonté d'améliorer la situation ?

Il est urgent d'ouvrir des places en établissements médico-sociaux, pour les élèves, pour les personnels, pour les familles. »

Nos organisations syndicales tirent la sonnette d'alarme et vous demandent de mettre rapidement en place un plan ORSEC pour la santé mentale.

Nous sollicitons une audience auprès de la direction de l'ARS pour échanger ensemble à ce sujet.

RYTHMES SCOLAIRES

4 jours en Ile-et-Vilaine comme partout ailleurs !

Ce sont désormais 96% des communes qui ont adopté la semaine de 4 jours, défendue par la grande majorité des personnels et des parents d'élèves. En Ile-et-Vilaine, 89% des communes disposant d'une école publique fonctionnent sur 4 jours. Davantage d'élèves des écoles publiques dans le département vont à l'école 4 jours par semaine. A la rentrée prochaine, ce sont deux nouvelles communes (Talensac et Saint-Briac-sur-mer) qui ont décidé de revenir à 4 jours par semaine. Quelques communes* maintiennent contre vents et marées la semaine de 4,5 jours, ce qui suscite une intense résistance à Rennes comme ailleurs.

Alors que l'Etat annonce la fin des aides péri-éducatives pour les communes à 4,5 jours à la rentrée 2025, le SNUDI-FO 35 revendique toujours l'abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer pour harmoniser les rythmes scolaires dans toutes les écoles. **Ce n'est pas aux communes de décider des rythmes scolaires ; ce n'est pas aux communes de décider des conditions de travail des enseignants et AESH, personnels employés par l'Etat !**

A l'appel du SNUDI FO 35 et du SE-UNSA 35 soutenant la revendication du collectif Rennes 4 jours, une centaine de collègues (enseignants et AESH) se sont réunis ce mercredi 12 juin devant l'inspection académique à Rennes pour demander le retour à la semaine de 4 jours dans tout le département. De nombreuses écoles de la ville de Rennes étaient représentées tout comme les écoles des communes de Melesse ou encore Montfort-sur-Meu !



Cette revendication du retour à la semaine de 4 jours était partagée au même moment dans d'autres villes, comme à Laval, à Nantes, à Brest, à Pau, dans les Landes, en Gironde, en Dordogne, dans la Vienne... où les collègues veulent aussi une harmonisation des rythmes scolaires afin que tous les personnels soient traités de manière juste et équitable !

La mobilisation s'étend donc partout en France !

Le SNUDI-FO 35, continuera de soutenir la revendication des « 4 jours par semaine sur 36 semaines pour tous ».

* Liste des 14 communes à 4,5 jours : VEZIN-LE-COQUET, ACIGNE, FOUGERES, CESSON-SEVIGNE, CHASNE-SUR-ILLET, ERCE-PRES-LIFFRE, LIFFRE, BRETEIL, MONTFORT-SUR-MEU, MONTGERMONT, MELESSE, SAINT-MEDARD-SUR-ILLE, SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, VITRE



AUJOURD'HUI PLUS QUE JAMAIS LES REVENDICATIONS DEMEURENT !

Les résultats en France des élections européennes confirment la montée des idées réactionnaires, racistes et antisémites.

Loi scélérate sur les retraites, mauvais coups à répétition contre les privés d'emploi, destruction des services publics, annonces de nouvelles attaques contre le code du travail - alors même que les profits explosent pour de nombreux groupes internationaux... **Ce sont bien les politiques austères et destructrices qui ont conduit le pays là où il est.** La responsabilité du gouvernement est grande, et la décision de dissoudre l'Assemblée Nationale s'apparente à une manœuvre politicienne proche de la pratique de la terre brûlée.

Pour la FNEC FP-Force Ouvrière 35, c'est sur le terrain social et syndical que nous continuerons de nous battre pour construire de nouveaux jours heureux et rappeler inlassablement « français, immigrés, mêmes patrons, mêmes combats ». Tous ceux qui divisent, fragmentent, opposent les travailleuses et les travailleurs, sont des ennemis de la République sociale.

Plus que jamais, l'heure est à la mobilisation pour faire valoir nos revendications et obtenir l'abrogation de toutes les contre-réformes imposées par un exécutif totalement désavoué.

C'est pourquoi nous demandons encore et toujours :

- Abrogation des décrets et arrêtés du 15 mars organisant le « choc des savoirs » ;
- Annulation des 10 milliards d'euros de coupes budgétaires supplémentaires, dont près de 700 millions à l'Éducation nationale ;
- Annulation de la suppression d'heures, de postes, de 84 classes dans notre département programmées à la rentrée 2024 ; création des heures, postes et classes nécessaires ;

- Recrutement de tous les candidats reçus sur les listes complémentaires des concours et le réabondement de celles-ci à hauteur des besoins.
- Arrêt / abrogation des contre-réformes qui cassent l'École publique, ses enseignements disciplinaires, ses diplômes nationaux et remettent en cause les statuts et missions des personnels : réformes du lycée et du baccalauréat, Parcoursup, SNU, Pacte enseignant, Acte 2 de l'école inclusive, réforme de la voie professionnelle, réformes des concours d'accès à l'enseignement, déconcentration de la gestion des agrégés, projet d'externalisation/transfert des PsyEN EDO aux départements, loi Rilhac ;
- Abandon des évaluations d'école et des évaluations nationales des élèves remettant en cause la liberté pédagogique des enseignants ;
- Augmentation du point d'indice (10 % tout de suite et rattrapage des 28,5 % perdus depuis 2000) !
- Evolution indiciaire pour les AED et l'accès au CDI pour tous ceux d'entre eux qui le souhaitent ;
- Statut de la Fonction publique pour les AESH, un vrai salaire, l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;
- Plan de titularisation pour les contractuels qui le souhaitent ;
- Pour les personnels administratifs : l'abandon d'OPALE et de RENOIRH, aucune remise en cause de nos statuts, aucune remise en cause du temps de travail, l'intégration des primes dans le traitement indiciaire de base, la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent, la création des postes à la hauteur des besoins, de vraies mesures massives de requalification de C en B et de B en A ;
- Retrait du projet de loi Guérini et abrogation de la loi de la Transformation de la Fonction publique qui détruisent le statut de fonctionnaire ;
- Abrogation de la réforme des retraites : 60 ans et 37,5 années de cotisation, pas plus !

Au lendemain du 9 juin et de l'annonce de la dissolution de l'assemblée nationale, nous continuons de demander l'abrogation des décrets et arrêtés du 15 mars sur le « choc des savoirs ». Et si le ministère ne cède pas, la FNEC FP-Force Ouvrière 35 appellera à la grève nationale jusqu'au retrait, y compris pendant la période des examens comme cela est mis en discussion dans certains départements : GRÈVE DU DNB !

La FNEC FP-Force Ouvrière 35 demeure fidèle à ses engagements pour une République sociale opposées aux idées réactionnaires et à toute forme de sectarisme (racisme, antisémitisme, xénophobie, sexisme...). Elle rappelle son attachement aux valeurs de liberté, égalité, fraternité et laïcité. Lors des prochaines élections législatives, la FNEC FP-Force Ouvrière 35 ne donnera aucune consigne de vote et restera sur le terrain syndical pour porter ses revendications et défendre en toute indépendance les intérêts des personnels.

Réforme du recrutement des professeurs des écoles

Une remise en cause du statut qui ne répond pas au manque d'attractivité du CRPE !

Alors que le ministère a indiqué que depuis la mise en place de la masterisation et le passage du concours de Bac+3 à Bac+5, il y avait 45% d'inscrits en moins au concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE), le projet Belloubet, qui place le CRPE à Bac+3, répond-il aux revendications ? En aucun cas !



Ce concours serait proposé aux étudiants inscrits (dès la terminale, après avoir postulé sur Parcoursup) dans la **nouvelle pseudo-licence** mise en place par le ministère, la licence « parcours préparatoire au professorat des écoles ». Pour être admis, il faudrait avoir validé des tests durant l'année de L3 et réussir les épreuves orales d'admission. Cette pseudo-licence serait une impasse pour ceux qui échoueraient aux tests ou au concours.

Quant aux étudiants qui auraient suivi une autre licence disciplinaire, ils devraient, eux, passer les épreuves écrites du concours ! **Ainsi, un même niveau de diplôme n'ouvrirait pas les mêmes droits au concours !**

Des lauréats du concours qui seraient contractuels et non stagiaires !

En M1, après leur réussite au concours, les étudiants seraient **contractuels alternants** avec une indemnité de 900€ par mois : **une remise en cause du statut de la Fonction publique** qui garantit aux lauréats d'un concours un statut de fonctionnaire stagiaire ! En M2, les étudiants deviendraient fonctionnaires stagiaires, en responsabilité de classe à 50%, avec une rémunération de 1800€ par mois.

C'est donc un véritable parcours du combattant qui se met en place pour devenir professeur des écoles !

En outre, le projet de décret prévoit notamment une obligation, pour les futurs titularisés, d'exercer quatre ans dans la fonction publique.

Les résultats d'admissibilité au concours CRPE 2024 déjà en deçà des postes à pourvoir !

Les résultats de l'admissibilité au CRPE 2024 viennent d'ailleurs d'être rendus publics : seuls 744 candidats sont admissibles dans l'académie de Versailles pour 1230 postes offerts au concours ; à Créteil, ce sont 733 admissibles pour 1037 places et 61 pour 152 en Guyane. Déjà au moins 881 postes de professeurs des écoles non pourvus !

Ces académies, où le nombre d'admis sera encore inférieur au nombre d'admissibles, connaîtront donc un déficit d'enseignants. A nouveau, elles vont donc déployer une campagne de recrutement de personnels contractuels, précaires et sous-payés, en lieu et places d'enseignants fonctionnaires d'Etat !

Dans d'autres académies, le nombre d'admissibles est à peine supérieur au nombre de places aux concours : 290 admissibles pour 215 places à Paris, 383 pour 264 à Nancy -Metz. Par ailleurs, au regard des 692 millions d'euros d'économies à réaliser sur le dos de l'Education nationale sur le budget 2024, on peut craindre que le recrutement sur les listes complémentaires soient limités !

Le SNUDI-FO revendique :

- la mise en place de concours exceptionnels immédiats à Bac+3 dans les académies de Créteil, de Guyane et de Versailles !
- le recrutement d'enseignants fonctionnaires stagiaires sur la liste complémentaire à hauteur des besoins !
- le retrait de la réforme Belloubet et le retour à un concours à Bac+3 avec titularisation à Bac+4 !

La fusion des AESH et des AED est abandonnée !

Un encouragement pour le retrait de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive !

Le gouvernement avait annoncé vouloir fusionner deux fonctions totalement différentes, les AED (Assistant d'Education exerçant dans le second degré) et les AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap), pour créer les ARE (Assistant pour la Réussite Educative-). Il prétendait ainsi lutter contre la précarité des personnels, en particulier AESH, pour effectuer en plus de leur fonction des fonctions d'AED. Cette annonce avait suscité la colère des personnels. **Le gouvernement a décidé d'abandonner ce projet.** La mobilisation des personnels, AESH en particulier, n'y est pas pour rien ! La FNEC FP-FO y a pris toute sa place !

Pour autant, les revendications des personnels AESH demeurent :

- un statut de fonctionnaire ;
- un vrai salaire !

UN PIAL, DES PIONS



Maintien des orientations de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive

Pour le reste, le gouvernement veut avancer coûte que coûte vers l'acte 2 de l'Ecole inclusive. Il veut mettre en place les PAS qui aggravera la mutualisation impulsée par les PIAL et permettra à l'Education nationale de « reprendre la main » pour contourner les notifications de la MDPH. Le ministère définit sa nouvelle stratégie nationale d'ici 2027 : des créations de dispositifs de type DAR (Dispositif d'Auto Régulation), intervention des professionnels à l'école, formation des enseignants...

Des dispositifs, des coachs... **mais, des postes en nombres insuffisants et aucune place supplémentaire dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) !**

Bien au contraire puisque le décret d'externalisation des ESMS, bien que rejeté par FO, FSU, CGT, FCPE (UNSA et SUD se sont abstenus), doit être mis en œuvre.

Et pourtant, selon les propres chiffres du ministère...

- 23 000 élèves ne bénéficient pas de place dans les ESMS malgré une notification de la MDPH !
- Seulement 17 % des élèves en attente de place en ESMS sont scolarisés avec « l'appui » d'une ULIS : ce qui signifie que 83 % sont en classe ordinaire sans aucun soutien ou sont déscolarisé !
- 15 % d'élèves ne sont toujours pas accompagnés par une AESH (même mutualisée) malgré une notification de la MDPH !

Ça suffit ! Le SNUDI FO 35 invite les personnels à se réunir pour faire valoir les revendications :

- Pour la défense de l'enseignement spécialisé et contre l'inclusion systématique et forcée !
Retrait de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive !
- Pour la création des places nécessaires dans les ESMS et l'abrogation du décret programmant leur externalisation !
- Pour l'abrogation des PIAL et l'abandon des PAS !
- Pour un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH !

Syndiquez-vous au SNUDI-FO 35

La force du syndicat, c'est son nombre de syndiqués.

Parce que sa représentativité en dépend, parce que pour agir, il faut des moyens financiers (presse syndicale, photocopies, déplacements, téléphone...).

Les ressources du SNUDI-FO 35 proviennent uniquement des cotisations des adhérents, ce qui garantit l'indépendance financière de l'organisation vis à vis de quiconque !

Le nombre d'adhérents contribue au rapport de force nécessaire avec nos responsables administratifs.

| Échelon | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
|---|---|--|--|--|--|--|--|---|---|---|---|
| PE Classe Normale (Adjoint, PES, PsyEN) | 186 € 15,50 € <i>63,24€</i> | 209 € 17,42 € <i>71,06 €</i> | 214 € 17,83 € <i>72,76 €</i> | 218 € 18,17 € <i>74,12 €</i> | 221 € 18,42 € <i>75,14 €</i> | 225 € 18,75 € <i>76,5 €</i> | 228 € 19,00 € <i>77,52 €</i> | 235 € 19,58 € <i>79,90 €</i> | 247 € 20,58 € <i>83,98 €</i> | 258 € 21,50 € <i>87,72 €</i> | 274 € 22,83 € <i>93,16 €</i> |
| PE Hors Classe | 247 € 20,58 € <i>83,98 €</i> | 257 € 21,42 € <i>87,38 €</i> | 273 € 22,75 € <i>92,82 €</i> | 289 € 24,08 € <i>98,26 €</i> | 306 € 25,50 € <i>104,04 €</i> | 323 € 26,92 € <i>109,82 €</i> | 335 € 27,92 € <i>113,90 €</i> | | | | |
| PE Classe Excep ^{lle} | 289 € 24,08 € <i>98,26 €</i> | 306 € 25,50 € <i>104,04 €</i> | 323 € 26,92 € <i>109,82 €</i> | 335 € 27,92 € <i>113,90 €</i> | 358 € 29,83 € <i>121,72 €</i> | | | | | | |
| Majoration : | Direction 1 à 3 classes, REP, REP+, PE spécialisé, PEMF : + 10 € / an Direction 4 à 9 classes : + 20 € / an Direction 10 classes et plus : + 30 € / an | | | | | | | | | | |
| AESH | 44 € / an carte incluse soit un coût total de 14,96 € après déduction fiscale, mensualité de 3,66 € | | | | | | | | | | |
| Retraité et contractuel | 155 € / an soit un coût total de 52,70 € après déduction fiscale, mensualité de 12,92 € | | | | | | | | | | |
| En gras : mensualisation / En italique : montant après déduction fiscale (66 % de votre cotisation est reversé <u>en crédit d'impôt</u> !) Enseignants à temps partiel : au prorata de la quotité | | | | | | | | | | | |

Bulletin d'adhésion et de renouvellement 2024

(Merci de compléter toutes les rubriques suivantes ; l'ensemble des informations demandées nous est indispensable)

Nom : _____

AESH Retraité PsyEN PE

Prénom : _____

Fonction : Adj Dir TRS Brigade

Autre : _____

Adresse personnelle : _____

Classe normale HC CE

Echelon : _____

Ecole : _____

Téléphone : _____

Ville : _____

Courriel personnel : _____

Circonscription : _____

Temps partiel Quotité : _____ %

J'adhère au SNUDI FO et je règle ma cotisation :

Par prélèvement automatique mensuel → joindre un RIB

Par chèque à l'ordre du SNUDI FO 35 → Soit un seul chèque

→ Soit plusieurs chèques (bien indiquer au dos des chèques la date d'encaissement souhaitée)

Date : _____



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat SNUDI FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snudifo35@orange.fr